



**Compte rendu de l'audience intersyndicale stagiaires  
Jeudi 3 mai 2012  
Inspections et jurys académiques**

A l'initiative de SUD Education Créteil, une intersyndicale (SUD-CGT-SNES-FO-SGEN-UNSA-SNEETA) a été reçue par Messieurs Lepivert, responsable de la formation 2nd degré, et Bruant, DRH.

SUD Education a, dès le début, remis la lettre que le collectif « Stagiaire impossible » nous avait fait parvenir. Celle-ci recoupait d'ailleurs la plupart des thèmes que nous avons proposés dans le courrier de demande d'audience.

**Cadrage des inspections :**

Celles-ci sont en cours depuis la mi-mars et se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mai. Les stagiaires sont informés 1 à 2 semaines avant l'inspection. Le choix des classes est aléatoire (selon les agendas !)

Refus d'accepter que les stagiaires puissent choisir la classe avec laquelle ils seront inspectés.

Lors des échanges, il a été précisé qu'à l'issue des inspections l'IA-IPR n'a pas à annoncer l'éventuelle décision de report, de renouvellement ou de licenciement, comme cela continue de se produire parfois. Un rappel sera fait par le Rectorat à l'adresse des IA-IPR : ce sont les jurys qui proposent au recteur, sur la base de l'examen du dossier. Si vous deviez être concernés par cette dérive, prévenez-nous !

Les IPR qui ont visité pour des conseils ou une « aide », ou qui ont déjà inspecté l'an passé un stagiaire cette année en renouvellement, ne pourront inspecter ce même stagiaire.

Par contre, net refus de la demande de SUD et de la CGT d'une audience intersyndicale pour examiner les cas de renouvellements ou de licenciements. Notre demande d'une mention systématique dans les rapports de la difficulté de la classe et de l'horaire d'inspection, qui pouvait éclairer le jury, n'a pas été non plus acceptée comme procédure systématique. Pas plus que la mention des conditions réelles de stage (tuteur sur l'établissement, service sur plusieurs niveaux... Refus également d'envisager une seconde inspection, de « rattrapage »

*C'est, bien sûr, scandaleux ! Nous conseillons aux stagiaires qui seront convoqués de prendre conseil auprès d'un syndicat pour préparer leur entrevue avec le jury. Nous sommes à leur disposition pour les aider.*

**Le processus de titularisation :**

**Le fonctionnement du jury.** Début juin, retour de tous les rapports, puis examen des dossiers ; convocation des stagiaires susceptibles de ne pas avoir un avis favorable à leur titularisation ; consultation possible par ces stagiaires de leur rapport par voie informatique, et directement au rectorat avant la tenue des jurys ; tous les autres candidats « titularisables » pourront ensuite consulter leurs rapports.

**Le poids des rapports.** Nouveauté cette année, demandée par plusieurs syndicats dès l'an passé, les rapports de l'inspection et du chef d'établissement devraient avoir un poids identique, alors que celui de l'inspection semblait jusque là prédominer. Celui du tuteur doit être examiné, mais il n'a pas à conclure pour ou contre la titularisation.

**Les critères de titularisation** restent les fameuses 10 compétences ; nous avons rappelé qu'au vu des conditions très difficiles depuis 2 ans, il ne devrait pas y avoir de licenciement. Il ne devrait pas y avoir plus de renouvellements, voire de licenciements, que l'an passé, soit entre 5 et 6 % selon nos interlocuteurs.

**Stage optionnel collège.** La promesse faite en septembre 2011 d'un stage optionnel collège pour les stagiaires lycée qui seront affectés en collège l'an prochain ne semble plus prévue qu'en maths et en Histoire-Géo en juin, après les inspections. Il faudra donc continuer à se débrouiller seuls pour les nombreux collèges dans ce cas !

### Quelle année de stage 2012-13 ?

Bien sûr, elle dépend en partie du prochain gouvernement, s'il faut en croire les engagements du candidat apparemment en situation favorable ! La circulaire rectorale sortirait en août.

-**Un échange de vue sur les affectations des stagiaires 2012-13** s'est déroulé, mais cette question doit faire l'objet d'une prochaine réunion. La minime décharge de 2 heures, spécifique à Créteil, est maintenue, mais SUD et le SNES ont insisté sur la nécessité d'avoir un service effectif de 16 heures maintenu et non pas des heures sup, Cette décharge se traduit dans les faits par le paiement de 2 heures supplémentaires et non par un service réduit. Toutefois, nous demandons le retour au tiers temps en urgence !

En cas d'alternance, on semble aller vers une transition. Certains syndicats ont évoqué la possibilité de 3 heures de décharge ! *Bigre, quel changement !*

### **- La place des étudiants en Master.**

L'utilisation des étudiants en M 2 comme moyens de remplacement (stage en responsabilité) semble réduite : 144 en 2011-12. Aucun pronostic pour 2012-13.

Quelle généralisation de l'alternance ? Celle-ci est prévue par le nouveau cahier de la formation à paraître (stage en responsabilité 6 heures par année, possible dès le M1 !). Il y en aurait eu, en 2011-12, 44 par département dans le 1<sup>er</sup> degré, soit 132 ... Et 4 dans le second degré en mathématiques, dont un démissionnaire ! Seule la fac de maths semble continuer pour 2012-13, apparemment dans les mêmes proportions.

*Enfin, on a noté un refus systématique de toutes nos demandes, en dépit d'un contexte – politique – peut-être moins défavorable. En continuant de prévoir des affectations de stagiaires sur 18 heures, le Rectorat prend le risque de bloquer la situation en cas d'inflexion des conditions du stage pour l'année prochaine.*

*Les seules avancées : le rééquilibrage du poids des rapports, celui du chef d'établissement et de l'IA-IPR (mais pas celui du tuteur, minoré) et l'engagement d'un changement d'IA-IPR, si la situation requiert plusieurs inspections (renouvellement...)*

*Pour améliorer profondément la situation des stagiaires, l'alternance politique ne suffira pas. Pour SUD éducation, il faudra l'imposer par des mobilisations dans le contexte des législatives, par un mouvement social à la rentrée !*

Philippe Martinais et Laurent Cocolutto, pour SUD Education Créteil.